

LE CLOS VO

6^e BUREAU

N^o 9



5 Juillet 1942

Le programme agricole de M. LE ROY LADURIE

Le 2 juin dernier, M. LE ROY LADURIE, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, a prononcé à Lyon un important discours.

Il a envisagé les différents problèmes que pose actuellement le ravitaillement de la France et il a exposé ses solutions pour les résoudre.

X

Le manque de ravitaillement, dont souffrent principalement les populations des villes, ne provient pas, a dit le Ministre, des procédés de répartition des denrées. La répartition, certes, peut encore être améliorée mais ce à quoi il faut surtout s'attacher c'est à la production. Là est l'essentiel du problème. "Produire, produire encore, produire toujours, tel doit être le mot d'ordre." L'agriculture se heurte actuellement à de grosses difficultés : manque d'engrais, manque de chevaux, de lubrifiant pour les tracteurs, de moyens de transport. Il manque aussi ces jeunes, les meilleurs d'entre nous qu'un destin fatal retient loin de chez nous, et dont l'absence se fait durement sentir. Cependant il faut amorcer dès aujourd'hui une grande politique agricole.

Le travail de l'ouvrier et du paysan appartient à la communauté "mais ayons la franchise de le dire le produit paysan n'appartient pas tout entier à la communauté. Des fruits du labeur paysan il convient de faire quatre parts. La première est sacrée : c'est celle qui est indispensable aux semences et au renouvellement des semences. Tous les régimes ont respecté cette part. Le Code Civil la consacrait en précisant que les semences sont immeubles par destination et biens insaisissables. La deuxième n'est pas moins infangible. C'est celle qui est nécessaire pour la consommation familiale du producteur. Conçoit-on un boucher sans viande, un mineur sans charbon ? Je ne conçois pas le paysan sans le blé qu'il a fait venir, sans le vin qu'il a produit, sans la toison, des brebis qu'il a élevées. La troisième part, c'est celle qui constitue la contribution du paysan à la nourriture de ses frères non producteurs. C'est ce qu'on appelait la "réquisition". C'est ce que je préfère appeler la contribution en nature. Et la quatrième part ? dira-t-on. La quatrième, nous, producteurs, nous voudrions qu'elle aille au secteur libre. Pour celle-là, à défaut de la liberté des prix, que les circonstances actuelles ne permettent pas, nous nous efforcerons d'établir progressivement la liberté d'usage. Sur ces bases nous espérons le ravitaillement du pays."

M. LE ROY LADURIE a terminé son discours en rappelant que le Maréchal comptait sur le paysan français "pour que la France reste debout dans la tempête" d'ailleurs "le Maréchal, Chef de la Terre française, appartient à la même race que nous. La-haut, dans un petit village d'Artois, son père était cultivateur, sa mère cultivatrice. Son frère maintient le domaine familial. Dans le Sud-Ouest son cousin est comme vous

LEP 1061 R3

de la petite commune rurale. Dans cette alliance du Chef et du "vieux sol dont nous sommes les fils et les mainteneurs saluons le signe de la survie française. Courage mes amis, pour la France, par la paysannerie."

Le "CLOS VI D"

RECOURS aux Prisonniers & à leur Famille

Dans un message du 9 octobre 1940, le Maréchal s'adressait aux Français en ces termes :

"Le sort de nos prisonniers retient en premier lieu mon attention. Je pense à eux, parce qu'ils souffrent, parce qu'ils ont lutté jusqu'à l'extrême limite de leurs forces et que c'est en s'accrochant au sol de France qu'ils sont tombés aux mains de l'ennemi. Que leurs mères, que leurs femmes, que leurs fils sachent que ma pensée ne les quitte pas, qu'ils sont eux aussi mes enfants, que chaque jour je lutte pour améliorer leur sort."

En effet comme conséquence de notre défaite militaire, de l'occupation des deux tiers de notre territoire national par le vainqueur, de notre captivité qui se prolonge au delà de ce que tous nous avons pu prévoir, de nombreux soucis d'ordre matériel et moral sont venus assaillir nos familles.

Tous ces soucis qui sont les nôtres actuellement, le Maréchal les a fait siens ainsi qu'il le montre dans le passage précité.

Nous allons, par un retour sur nous mêmes, voir ce que le Gouvernement, sous la haute direction du Chef de l'Etat Français, le Maréchal Pétain, a fait pour nous et nos familles depuis le 25 juin 1940, date de l'entrée en vigueur de l'armistice.

Pour nous mêmes il n'est pas question de s'appesantir sur la question. Chacun sait ce qui a été fait et ce qui est fait chaque jour dans tous les domaines, par l'intermédiaire du Service des Prisonniers de Guerre qui, dès le 28 juillet 1940, prend la forme d'une direction spécialisée, présidée par le Général d'Armées Besson, membre du Conseil Supérieur de la Guerre.

Elle comprend une section siégeant auprès de la Commission Allemande d'Armistice et est chargée de négocier avec les autorités allemandes toutes les questions qui nous concernent.

Ce service comporte également une représentation à Paris et a été habilité à correspondre pour faciliter ses recherches avec :

- 1 - la Croix-Rouge Internationale de Genève.
- 2 - le Secrétariat Général des Anciens Combattants.
- 3 - la Commission Allemande d'Armistice par l'intermédiaire du Ministre de la Défense Nationale
- 4 - la Délégation du Gouvernement Français auprès des autorités d'occupation.

Le 19 novembre de cette même année, cette représentation est érigée en Sous-Direction du Service des Prisonniers de Guerre en vue de rendre son action plus efficace.

Le Maréchal délègue alors M. Scapini comme Ambassadeur Spécial chargé de veiller sur notre sort. Une délégation plus particulièrement chargée de la visite des camps en Allemagne siège à Berlin.

Dés septembre 1940 ce service qui dispose : a-de moyens de transport, b-de matériel sanitaire, c-de pouvoir de stockage, mettait sur pied une vaste organisation chargée de nous ravitailler en vivres et en vêtements et qui comprend à sa base un établissement spécialisé dénommé "Magasin-Entrepôt de la Croix-Rouge Française" avec une maison mère à Lyon et quelques annexes.

Nous avons pu apprécier chaque mois le réconfort matériel que nous apportent la tablette de chocolat, la boîte de sardines et pour d'autres le paquet de gris ou de troupe.

D'autre part à cette sous-direction sont rattachés :

- 1- le Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre créé le 22/7/1940 par décision du Délégué Général du Gouvernement Français dans les Territoires Occupés.
- 2- Le Centre National d'Informations sur les P.G., créé par arrêté préfectoral du 6/7/40.

Dans le domaine des secours d'ordre moral, c'est la question correspondance qui devenait primordiale. Là encore le Maréchal dès juillet 1940 s'est préoccupé du rétablissement des communications postales entre les prisonniers et leurs familles et ensuite de la régularité de l'acheminement des courriers. Toutefois étant donné notre nombre imposant, les autorités allemandes ont estimé pour des raisons techniques qu'elles ne pouvaient se dispenser de mettre en vigueur la réglementation stricte qui a vu le jour ici en Janvier 1941. En tout état de cause il convient que nous sachions tous l'importance des efforts que le Maréchal a fait pour améliorer notre situation dans ce domaine.

En ce qui concerne les rapatriements, là encore les efforts de notre Chef ont tendu et tendront encore chaque jour à obtenir le maximum de résultats.

Dans le domaine sportif et intellectuel le concours dévoué du Comité International de la Croix-Rouge, aidé en cela par de nombreuses oeuvres diverses, nous a apporté un réconfort certain et le moyen d'occuper nos loisirs. Jeux, livres de tous genres et articles de sport nous ont été et continuent à nous être expédiés.

Passons maintenant à ce qui a été fait pour venir en aide à nos familles qui, privées de notre soutien direct et accablées par les difficultés d'existence qui sévissent actuellement, auraient pu croire un instant qu'elles étaient abandonnées à leur triste sort.

Là encore le Maréchal s'est efforcé de prendre les mesures susceptibles d'éliminer ces soucis dans toute la mesure du possible et de donner ainsi à nos familles et à nous mêmes la quiétude indispensable à l'accomplissement de la rude tâche des unes et au maintien de la courageuse attitude des autres devant les souffrances de la captivité.

ALLOCATIONS MILITAIRES : Pour les militaires à solde journalière, la délégation de solde dont il a été question dans un précédent article est remplacée par le paiement à la famille de l'allocation militaire qui est allouée aux mêmes ayants droit (femme légitime, enfant ou père et mère du prisonnier)

Cette allocation est payée sous condition de prouver que le prisonnier était le seul soutien de la famille, qu'il ne soit pas déjà versée de délégation de solde et qu'en cas de travail de la femme le salaire de celle-ci ne soit pas supérieur à 800 francs.

Les demandes sont à adresser par le bénéficiaire au Maire qui les transmet à la Commission Cantonale. En cas de refus toujours au Maire qui doit transmettre à la Commission Départementale par l'intermédiaire du Préfet et enfin en cas de nouveau refus toujours au Maire qui la transmettra en dernier ressort à la Commission Nationale dont la décision est sans appel.

A cette allocation proprement dite viennent s'ajouter des majorations pour enfants. Les taux actuels de ces différentes indemnités sont fixés par un décret de septembre 1941 en ce qui concerne l'allocation et par la loi du 15 février 1942 pour les majorations.

Ils sont les suivants :

Allocation principale : Département de la Seine : 16 Francs par jour ;
Département de la Seine-&-Oise et communes de plus de 5.000 habitants : 14 francs par jour ;
Communes de moins de 5.000 habitants : 12,10 ou 9 francs par jour.

Majorations pour enfants : Pour Paris et les communes de la Seine : 1er enfant : 12,50 - 2ème : 12,50 - 3ème : 13,50 - 4ème et au dessus : 18,00

Pour les communes de la Seine-&-Oise et les communes de plus de 5.000 habitants : 1er enfant : 9,50 - 2ème : 10,00 - 3ème : 10,50 - 4ème et au dessus : 15,00.

Pour les communes de moins de 5.000 habitants : 1er et 2ème enfants : 5,50 par jour - 3ème et 4ème enfant : 8,50 - par enfant en sus : 10,00.

Ces majorations s'entendent par jour et pour enfants âgés de moins de 16 ans.

Ces allocations sont payées pendant tout le temps de la captivité et 15 jours après la libération définitive. Le prisonnier démobilisé n'est pas libéré parce qu'il est en traitement dans un hopital militaire, les allocations continuent à être payées et ce n'est que 15 jours après la démobilisation définitive que cesse leur versement. Un projet destiné à les augmen-

ter à nouveau est actuellement à l'étude. On pense qu'il aboutira prochainement.

De plus cette même loi prévoit que toute famille dont le soutien est en captivité et dont l'allocation militaire comporte au moins deux majorations pour enfants recevra des bons qui donneront droit à la fourniture gratuite du pain dans la limite des quantités prévues par la réglementation du ravitaillement.

(à suivre)

Pierre BOULAUD

COMPTES RENDUS D'ACTIVITE DU COMITE D'ENTR'AIDE
AUX FAMILLES DE PRISONNIERS DU STALAG VI D.

Après un mois d'existence la situation de notre caisse à ce jour est la suivante :

En caisse à la Trésorerie : 4.979 marks 50
représentant les versements de 145 kommandos ou Reviers.

De plus les versements annoncés par 12 kommandos ne sont pas encore parvenus à la Trésorerie, nous leur en accuserons réception à l'arrivée des fonds.

Il a déjà été transmis 110 demandes d'enquêtes en vue d'allouer des secours aux familles de camarades qui nous ont été signalés comme nécessaires par les Hommes de Confiance des Kommandos.

Dès que les résultats de ces enquêtes seront en notre possession, nous adresserons immédiatement les fonds destinés à venir en aide à ces familles.

Des félicitations sont à adresser aux kommandos 538, 710, 810, 521, 618, 701, 409, 709a, 530, 813 ainsi qu'aux Reviers du Stalag pour les versements particulièrement élevés en regard à leurs effectifs.

A côté de ceux-ci, il y en a encore quelques uns qui n'ont pas adressé leurs versements. Peut-être que la circulaire concernant la création de ce Comité ne leur est pas parvenue. Par courrier nous leur en adressons un nouvel exemplaire.

Plus les sommes dont nous disposerons seront élevées, plus les secours distribués seront importants.

En ce qui concerne les demandes de secours, celles-ci seront à adresser chaque mois par les Hommes de Confiance des Kommandos et porteront les renseignements suivants :

- nom, prénom, grade et matricule du prisonnier,
- adresse exacte de la famille en France,
- situation de famille détaillée, nombre d'enfants et de personnes à charge, etc....
- montant de la délégation ou allocation militaire perçue par la famille (si ce chiffre est connu du prisonnier),
- salaire moyen touché mensuellement par le prisonnier,
- sommes envoyées par lui à sa famille sur ce salaire.

Tous ces renseignements devront être certifiés exacts par l'Homme de Confiance du Kommando qui apposera sa signature sur chaque demande.

L'allocation de secours est limitée naturellement à la famille directe du prisonnier, c'est-à-dire femme, enfants, père ou mère.

De plus étant donné que le but social du Comité semble ne pas avoir été compris par quelques kommandos, il reste bien entendu que seules les demandes de secours pour les familles des adhérents seront à transmettre par les Hommes de Confiance des Kommandos.

Il est rappelé également à ceux-ci qu'ils n'oublient pas d'adresser en même temps que leur versement, avis de cette opération au Comité.

En remerciant tous ceux qui, spontanément, ont déjà effectué leur versement, nous faisons à nouveau appel aux autres pour nous permettre de soulager la misère qui, malheureusement, s'est déjà installée aux foyers de beaucoup de nos camarades.

Nous espérons que ce mois-ci tous les prisonniers du Stalag VI D auront à cœur de verser leurs 50 pfennigs.

Le Comité Directeur

L'HOMME de CONFIANCE VOUS PARLE

De très nombreuses étiquettes continuent à arriver à mon bureau, c'est pourquoi je précise à nouveau:

1 - CAS DES P.G. NECESSITEUX AYANT DE LA FAMILLE : Ces prisonniers doivent adresser leurs étiquettes à leurs familles. Celles-ci doivent à leur tour remettre ces étiquettes à une oeuvre de leur choix. Cette oeuvre fera une enquête pour reconnaître la qualité de "nécessiteux" des familles en cause et, si l'enquête est affirmative, adoptera le prisonnier.

2 - CAS DES PRISONNIERS DE GUERRE NECESSITEUX N'AYANT PAS DE FAMILLE : Les prisonniers de guerre nécessiteux n'ayant pas de famille doivent envoyer au Délégué Départemental de leur département d'origine (à la volonté de l'intéressé, soit le département où il résidait à la mobilisation, soit le département dans lequel il est né) leur première étiquette et une carte réglementaire munie du coupon-réponse. Sur la partie de cette carte réservée à la correspondance, le prisonnier indiquera son désir de recevoir des colis gratuits et inscrira les renseignements suivants :

- a - nom et tous ses prénoms,
- b - date et lieu de naissance,
- c - adresse de son domicile à la mobilisation avec nom et adresse de son employeur,
- d - éventuellement le nom et l'adresse de l'Oeuvre qui lui a jusqu'à lors envoyé des colis.

Le délégué départemental utilisera le coupon-réponse pour faire savoir au prisonnier si sa demande est agréée et lui donner le nom et l'adresse de l'Oeuvre où il devra à l'avenir envoyer ses étiquettes.

A l'avenir, les étiquettes qui me seront adressées ne pourront plus être prises en considération.

X
FOYER SOCIAL FRANCAIS, 66, rue du Rhône à Genève. Cette Oeuvre m'informe qu'elle ne peut plus donner suite aux nombreuses demandes de colis qui lui sont faites par des prisonniers du Stalag VI D. Elle donnera seulement suite aux étiquettes portant mon paraphe. A l'avenir toutes les étiquettes portant cette adresse seront arrêtées au Stalag pour vérification.

X
Le Service de la BIBLIOTHEQUE me fait savoir qu'il n'y a plus possibilité de se procurer des harmonicas. Cependant il est en mesure de livrer à la place des ocarinas au prix de 2 marks 50. Les amateurs sont priés de faire leur commande au service de la Bibliothèque (Betreuung).

X
J'ai eu dernièrement la visite d'un délégué de l'Association Chrétienne des Jeunes Gens qui m'a promis de faire son possible pour nous procurer des articles de sport (exception faite des équipements qui sont introuvables) et ceci sans me cacher les difficultés actuelles pour se procurer de tels articles. Je prie les Hommes de Confiance des Kommandos de bien vouloir me faire connaître leurs désirs, auxquels le délégué de l'U.C.C.G. essaiera de donner une suite favorable.

Noter également les besoins en colle, papier coloré et accessoires nécessaires à la préparation des décors théâtraux.

X
SECOURS NATIONAL : J'ai le plaisir de porter à la connaissance de tous que le montant global des versements effectués au profit du Secours National s'élève à RM! : 10.277,72.

Une somme de 664,34 restant en compte SECOURS NATIONAL au moment de l'arrivée de nouvelles instructions du C.D.P.G. a été virée au compte du Comité d'Entr'aide aux familles nécessiteuses des P.G. du VI D. A tous ceux qui ont contribué à alléger les misères de nos compatriotes et compris la haute portée sociale de cet acte, merci.

X
Le courrier adressé à l'Homme de Confiance devenant de plus en plus

6

volumineux, j'informe les Hommes de Confiance des Kommandos qu'il ne sera plus fait réponse à l'avenir aux questions déjà traitées sous la rubrique "L'Homme de Confiance vous parle". Je vous engage donc à nouveau à garder précieusement chaque numéro du "CLOS VI D".

X

Des Kommandos ont manifesté le désir de recevoir plus d'exemplaires du "CLOS VI D". Malheureusement et malgré mon vif désir de leur donner satisfaction la difficulté de se procurer du papier est telle qu'il nous faut encore prévoir une diminution du tirage de ce journal.

Quant aux journaux venant de France le manque de papier a obligé les maisons à réduire leurs livraisons.

X

COLIS A ENVOYER EN FRANCE ET LETTRES POUR FRERES PRISONNIERS : J'informe les camarades qu'après demande faite aux Autorités du Camp, je n'ai pu obtenir cette mesure de faveur.

Si cet état de choses devait être rapporté, j'en donnerais connaissance par le "CLOS VI D".

X

COLIS : Faisant suite à une lettre au sujet de colis n'arrivant pas à destination, la Mission Scapini porte à ma connaissance que les demandes d'enquêtes doivent être faites par les expéditeurs et mentionner :

- nom et adresse de l'expéditeur,
- nom et adresse du destinataire,
- Nature de l'envoi (paquet-poste ou colis postal),
- bureau ou gare de dépôt,
- date d'expédition,
- numéro d'enregistrement.

X

CROIX-ROUGE : Les envois effectués par notre Gouvernement ont permis de distribuer les quantités suivantes pour le Mois de Juin :

- a- kommandos de culture :
 - 1 paquet tabac - 3 paquets cigarettes
- b- kommandos d'industrie :
 - 3 paquets cigarettes - 1 paquet tabac - 125 grammes chocolat ou cacao -
 - 1 boîte sardine par homme,
 - 1 boîte boeuf par 3 hommes,
 - 1 boîte confiture pour 40 hommes,
 - 1 caisse biscuits pour 50 hommes,
 - 1 caisse de dattes pour 100 hommes ou un fromage pour 6 hommes.

Pour le mois de Juillet, il sera distribué:

- a- kommandos de culture :
 - 1 paquet tabac - 2 paquets cigarettes par homme.
- b- kommandos d'industrie :
 - 1 paquet tabac - 2 paquets cigarettes - 125 grammes chocolat - 1 sachet cerneaux (noix) - 1 boîte boeuf par homme,
 - 1 boîte sardines pour 2 Hommes,
 - 1 fromage pour 4 hommes,
 - 1 caisse biscuits pour 25 hommes,
 - 1 boîte confiture pour 40 hommes.

Fernand ROBERT,
Homme de Confiance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
CHRONIQUE INTELLECTUELLE

Durant ce mois, Jean PINTON nous a exposé les différentes sortes de contrats de mariage avec leurs régimes, communauté, dotal, etc....

René BOUDRY a parlé du fonctionnement du cinématographe, studio, enregistrement, projection.

Georges GAUTHERON nous a fait revivre la vie au Moyen-Age, coutumes de l'époque, vie sociale, littérature, cathédrales, etc....

GODEBY nous a fait une causerie très documentée sur la Normandie et GANIZUKOFF a parlé du pétrole, gisement, exploitation et application dans l'industrie moderne.

René JANOT

6

CERCLE PÉTAIN

A CEUX DES KOMMANDOS : De divers côtés nous sont posées des questions prouvant qu'en plusieurs endroits on n'a pas encore compris ce qu'est le "CERCLE MARÉCHAL PÉTAIN". Ici on presse les prisonniers de signer, en leur promettant je ne sais quels avantages illusoire; là, on se comporte comme s'il s'agissait de recruter des adhérents pour un quelconque parti politique opposant certains français aux autres; ailleurs on voudrait organiser un plébiscite, aussi massif que possible, en faveur de la politique du Maréchal.

Il est de mon devoir de dissiper l'équivoque. En conséquence je demande à tous, hommes de confiance, responsables, chargés de mission, adhérents, sympathisants, et vous aussi qui ne voulez pas nous connaître, de réfléchir sur les points suivants :

BUT DU CERCLE : Faire pénétrer chez tous les Français des Barbelés les idées du Maréchal Pétain et de la Révolution Nationale et, pour y parvenir, lire et méditer les "MESSAGES DU MARÉCHAL", connaître les lois qu'il a promulguées, s'imprégner de l'esprit qui les anime, donc :

1- au point de vue intérieur : Etre partisan de l'esprit nouveau, étant persuadé qu'il est empreint de toute la tradition française et non importé de l'étranger. Chaque peuple à son tempérament propre : personne n'a jamais songé à supprimer le caractère français.

2- au point de vue extérieur : Pas de discussions oiseuses dans le style café du commerce, mais une foi entière en la sagesse et le patriotisme du Maréchal (que de preuves n'en a-t'il pas données ?) pour gérer, au mieux des possibilités, avec le Gouvernement qu'il a choisi, les affaires de France. Soyons seulement réalistes et dégageons-nous de tout sentiment préconçu et de tout parti pris. Le Maréchal agit avec loyauté : sa politique extérieure est une politique française, non une politique à la remorque d'un autre pays.

ADHESIONS : Elles doivent être spontanées et entièrement libres, quelle que soit la fonction ou la situation vis-à-vis de ses camarades de celui qui adhère. Personne ne sera inquiété à ce sujet. Il m'est revenu que d'aucuns avaient fait pression pour amener leurs camarades à signer. C'est aller à l'encontre du but du "CERCLE MARÉCHAL PÉTAIN" et je veux voir cesser un tel genre de procédé. Que les adhérents se montrent bons camarades et Français cent pour cent, les hésitants suivront et se rallieront aux idées du Maréchal. Qu'on ne précipite pas les adhésions, mais s'il le faut, qu'on prépare auparavant un climat favorable, en montrant le vrai visage de la France.

J'ai conseillé de donner son adresse : qu'on se rassure, ce n'est pas dans l'intention de diviser les prisonniers en partisans et adversaires de la Révolution Nationale, mais afin d'amorcer, dès le Stalag, la fondation d'amicales régionales, comme la chose existe déjà dans plusieurs camps.

RESPONSABILITE : Il n'y a qu'un "CERCLE MARÉCHAL PÉTAIN" pour tout le Stalag VI D. Le Comité Directeur a été dument investi, le 13 avril dernier, par les délégués de M. l'Ambassadeur Scapini. Mes amis et moi, nous avons librement accepté les responsabilités qui nous incombent; mais, seuls avec l'Homme de Confiance du Stalag, nous avons le droit de donner des directives. Je demande qu'on se conforme à nos instructions.

Dans chaque Kommando il y aura un responsable : je désire que ce soit le plus apte et le plus digne. Je laisse aux adhérents (l'Homme de Confiance étant, comme tout autre prisonnier, libre d'adhérer ou non) le soin de proposer un responsable : le Comité Directeur décidera ensuite et le nom du responsable nommé paraîtra dans le "CLOS VI D".

CONFÉRENCES : Le manque de papier nous empêche de répandre en dehors les conférences données au Stalag, mais chaque numéro du "CLOS VI D" comporte des articles précis et documentés sur les lois nouvelles. Je demande aux responsables de les lire à leurs camarades, en y ajoutant au besoin un bref

commentaire : ainsi tous pourront saisir l'importance de l'Oeuvre de restauration nationale entreprise en France.

Nous avons encore quelques brochures (Messages et Oeuvre du Maréchal) si un Kommando ne les possédait pas encore, les réclamer au Secrétariat par l'intermédiaire de l'Homme de Confiance.

AU SERVICE DE TOUS : Dans le but d'être utiles à nos camarades, nous avons fondé :

1 - un Comité d'Entr'Aide aux familles de prisonniers nécessiteux. Vous avez lu notre appel. Au nom du Comité, merci à tous ceux qui ont souscrit dans un beau geste de solidarité française. Je prierais seulement ceux qui nous exposent la triste situation des leurs de le faire avec la loyauté qu'ils aimeraient trouver si eux-mêmes étaient chargés d'y porter remède.

2 - un service de renseignements juridiques, dirigé par notre secrétaire, Jean PINTON, diplômé notaire, assisté d'un avocat. Vous y trouverez des conseils autorisés pour le règlement de vos affaires.

X

X X

Maintenant que nous nous sommes expliqués, il n'y aura plus, je l'espère, d'arrière pensée. Adhérents ou non au "CERCLE MARECHAL PETAIN", nous avons tous conscience d'appartenir à la communauté française; tous aussi, nous n'avons qu'un seul désir : travailler dès maintenant, unis les uns aux autres, au relèvement de notre Pays, derrière le Maréchal.

Il y a quelques jours, s'adressant à tous les Français, le Maréchal affirmait sa certitude de voir la France qui, meurtrie, se cherchait, finir par se retrouver. Il ajoutait : "Chassez le doute de vos âmes, mes chers amis, et bannissez-en, si vous le pouvez, l'acérbé critique. Pensez au Chef qui vous aime et qui, pour vous, se tient encore debout sous l'orage. Il n'oublie, croyez-le, ni vos prisonniers qui sont si loin, ni vos champs qui vous occasionnent bien des déceptions, ni vos usines qui tournent avec tant de peine, ni vos foyers que visite la faim".

Puisse l'exemple de l'illustre vieillard qui, de sa chambre d'hôtel de Vichy, dirige les affaires de France, être pour tous un stimulant et une raison d'espérer.

VIVE LE MARECHAL PETAIN !

VIVE LA FRANCE !

Paul BAILLY,
Président du "CERCLE MARECHAL PETAIN"

Sont nommés responsables du "CERCLE MARECHAL PETAIN" dans les Kommandos :
M. PILLON au 43 - J. DUFFAUT au 202 - G. GUENAND au 213 - E. BRULARD au 231 -
M. DAVESNE au 240 - H. GUION au 263 - H. FROMENT au 410 - R. MURET au 419 -
L. CREPIN au 539 - E. GUILLOUX au 701 - J. PITHON au 703 - A. GODIGNON au
704 - J. LACHAUME au 718 - F. MINET au 720 - J. CHABOT au 754 - M. LAGASSE
au 765 - J. BORRELL au 776 - A. LAGOUTIERE au 777 - W. ROBBE au 842 -
H. CHARUT au 867 - V. JADOT au 1017 - L. POJUROVSKY au 1100 - G. GIROUD au
1308.

Deux conférences ont été données sous le patronage du Cercle avec le plus grand succès. Le 5 juin, Me GADD, avocat à Nontron, nous a entretenu avec toute son expérience, de la nouvelle législation du Divorce. Le 16, Guy VOYRON, Membre du Comité Directeur, a traité des activités d'éducation générale, montrant la juste place qui revient à l'éducation physique et au sport dans la formation de la jeunesse.

DANS NOTRE CORRESPONDANCE : "Donnant suite à votre appel sur le "CLOS VI E", mes camarades et moi, nous avons décidé d'apporter notre collaboration au "CERCLE PETAIN" qui groupera l'élite de la Nouvelle France puissante et forte de la confiance de ses fils en exil. Bien que loin de notre chère Patrie et de nos familles éplorées, nous sommes près d'elles par la pensée et le cœur et c'est avec enthousiasme que j'apporte l'adhésion de mes 90 hommes.

Jean OCTOMBRE, chef du Kommando 1224

F.B.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-Ball

QUELQUES RESULTATS : Kommando 538 : Les joueurs de ce Kommando collectionnent les victoires.

L'équipe première a fait match nul le 16 juin, avec le Kdo 597 (2 à 2), a battu l'équipe du 516 le 21 juin par 15 buts à 3 et en match-retour, le 5 juillet, l'équipe du 597 par 8 à 1.

L'équipe seconde a battu le 16 juin l'équipe du 515 par 3 buts à 2, le 21 juin l'équipe du 516 par 6 à 3, et le 5 juillet la même équipe par 5 à 2.

KOMMANDO 1020 : L'équipe de ce Kommando a battu le 5 juillet, le Kommando 1007 par 10 buts à 0.

AU STALAG : Le 1er août, une équipe mixte du Stalag (6 serbes, 3 belges, 2 français) a battu le Kommando Belge 597 par 6 buts à 2.

Basket-Ball

Voici les résultats du Championnat du Camp de Dortmund :

EQUIPES	MATCHES				POINTS	PANIERS	
	joués	gagnés	nuls	perdus		pour	contre
LAPOSTOLLE (Cap. Etienne, Gagné, Bouhy, Bouquet)	6	4		2	8	117	100
NICOUD	6	3	1	2	7	141	155
HARRION	6	3	1	2	7	145	129
MOLLERA	6	0	2	4	2	92	107
<u>EQUIPES DEBUTANTES</u>							
ECLAIR VI D (Closset, cap Bouhy, Debroux, Jacqmotte, Martin)	3	3			6	57	24
INDOMPTABLES	2	1		1	2	26	52
SANS SOUCIS	2			2	0	19	28

Volley-Ball

Les championnats du Stalag se dérouleront au cours du mois d'août! La finale sera jouée le 13 septembre, à l'occasion de la "Journée Pétain".

POUR RIRE UN PEU

MAISON TRANQUILLE : "Enfin, dit le candidat locataire au Gérant de l'immeuble, pourquoi ne voulez-vous pas me louer ? Je n'ai ni chien, ni piano, ni enfants, je suis le locataire rêvé!

- "Monsieur, puisque vous insistez, je dois vous dire que c'est votre grand âge qui m'inquiète. Nous n'aimons pas les enterrements dans la maison."

SUICIDE : Une vieille artiste, à la suite de chagrins d'amour, résolut de se suicider. Et, sans dire le pourquoi de la chose, elle demanda à un docteur de lui indiquer exactement où se trouvait le coeur.

- "Le coeur, répondit le médecin, se trouve exactement à deux centimètres plus bas que la pointe du sein."

On pouvait lire le lendemain dans les journaux :

-Mademoiselle X..., que l'on a pu applaudir sur diverses scènes bien parisiennes, a essayé de se suicider à la suite de chagrins intimes. Elle s'est logé une balle dans le genou.

en gauche, s'écrie Sylvain, est fulgurant".
"Peuh...," répond Hubert, rien en Belgique n'a valu mon droit".

"Je te dis que si j'avais habité Namur ou Bruxelles, reprend Sylvain, au lieu de mon petit patelin, je serais peut-être devenu champion de Belgique".

"Mais, mon bonhomme, tu m'aurais rencontré sur ton chemin, je suis bien le meilleur boxeur de la Province de Liège, nous sommes du même poids, je t'aurais balayé comme je balais ce vulgaire méquet.

Et Hubert, chef de chambre, reprend philosophiquement sa tâche.

Là, la discussion rebondit. Comme chaque jour, les deux anciens (?) boxeurs vantent leurs mérites respectifs.

"Moi, dit Hubert, je....."

"Mais moi, reprend Sylvain, j'ai....."

Puis les camarades s'en mêlent, discutent, prennent parti jusqu'au jour où l'on trouva deux vieilles paires de gants (don déjà bien utilisé de la Croix-Rouge) et un troisième habitué du ring, mais comme arbitre, celui-là. Et un jour où chacun vantait ses mérites avec une recrudescence de chaleur, une voix excédée murmura :

"Il y a deux boxeurs, des gants, un arbitre, et bien, tapez vous sur la gu...., mais bon sang, laissez nous dormir".

Surprise, le match fut conclu, Hubert pas plus que Sylvain ne voulant en démordre. Trois reprises de une minute. Il fallait seulement juger les valeurs avant la grande rencontre ou les paris seraient ouverts.

Ce match dura simplement soixante secondes, Sylvain ayant éprouvé un besoin urgent à la fin de la première reprise. Il disait d'ailleurs le lendemain à ses supporters :

"Je l'ai fait exprès. Il ne m'a pas fallu plus d'une minute pour comprendre son jeu. Je ne lui ai pas laissé le temps d'étudier le mien. Vous allez voir ce que vous allez voir, mais surtout pariez pour moi, c'est argent en poche bien assuré."

Le grand combat commença à dix-neuf heures, deux jours plus tard, en trois reprises de deux minutes, dans la chambre, sans cordes, avec des spectateurs tassés de tous côtés et la cote pour Sylvain à trois contre un.

Le premier coup de poing fit un malheur, Sylvain fappa, Hubert se baissa et le sang jaillit de la lèvre supérieure d'un spectateur qui jugeait les coups de trop près. Arrêt chronomètre, pansement, puis reprise.

Pas un de ces coups tarabiscotés appelés de noms à consonance étrange, uppercuts, swings, etc... non, des coups larges, portés en fauchant de toute la longueur du bras, appuyés de tout le corps.

Un coup arrivant au but faisait gemir l'adversaire! Heureusement, peu touchaient, car Sylvain et Hubert seraient maintenant à l'hôpital. Pas non plus d'accrochages ni d'entourloupettes. Hubert faillit bien être disqualifié, ayant glissé et donné un grand coup de tête dans le ventre de Sylvain qui plia, mais l'arbitre dut s'incliner devant les spectateurs qui en voulaient pour leur argent. Et le combat se termina sans décision.

x

Pourtant après le match, Sylvain partit se laver et tous l'entendirent grommeler :

"Il est rudement costaud, le bougre. Il devrait être honteux de taper si fort sur un prisonnier."

Et le virent sortir en crachant les deux ou trois chicots que n'avait jamais pu extraire un dentiste.

Jean PELCA

Le "CLOS VI D" n° 10

Dessinateur : André VERHOEVEN - Rédaction : Roland AMELINE & Jean PELCA

